



L'Université
est
une
chance

GUIDE PRATIQUE

UBO^{uob}
université de bretagne
occidentale

ÉTUDES VIE ÉTUDIANTE ET HANDICAP





Bienvenue à l'Université !

Vous êtes en situation de handicap (visuel, auditif, moteur, psychique) ou vous avez des problèmes de santé importants qui risquent de perturber la poursuite de vos études, vous pouvez bénéficier d'un accompagnement et d'aménagements spécifiques pour :

- L'organisation du parcours de formation et des examens
- Les aides techniques
- Les aides pédagogiques
- L'accessibilité
- L'insertion professionnelle



CONTACT//

**Direction des Études et de la Vie Étudiante/DEVE
HANDIVERSITÉ**
Bâtiment C - Bureau C004
20, avenue Victor le Gorgeu - CS 93837
29238 BREST cedex 3

Responsable : M. BOUDARÈNE
Tél. 02 98 01 82 99
handiversite@univ-brest.fr

D'autres personnes peuvent vous aider.

N'hésitez pas à les contacter :

- Service Scolarité de votre UFR
- Président de Jury ou Responsable Pédagogique de votre filière
- L'enseignant-référent et le correspondant handicap de votre UFR
- Tuteurs étudiants

ACCUEIL

- DEVE : Handiversité
Bâtiment C (rez-de-chaussée) - Bureau C004
(Lundi/Jeu/Ven : 8h15-12h/13h15-17h / Mercredi : 8h-12h)
- Le mardi toute la journée : Faculté des Lettres Victor Segalen :
Salle B324 (3^e étage à droite) (8h-12h / 13h-17h)
- Un vendredi sur deux au Pôle Universitaire
(Centre de Vie Étudiante) et à l'IUT de Quimper
Le planning des permanences est communiqué par voie d'affichage



ORGANISATION DE LA SCOLARITÉ ET AMÉNAGEMENTS SPÉCIFIQUES AUX EXAMENS

À L'INSCRIPTION

Prendre contact avec la DEVE (Handiversité) et le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).

- Brest : 02 98 01 82 88
- Quimper : 02 90 94 48 15
(Centre de Vie Étudiante)

À LA RENTRÉE

Le SUMPPS vous propose un rendez-vous pour un entretien médical. Munissez-vous de vos justificatifs médicaux (comptes-rendus, bilan orthophonique...).

La DEVE (Handiversité) vous proposera également un RDV.

Toute demande d'aménagement d'études ou d'examen doit être formulée dès l'inscription à l'Université ou au plus tard le 15 novembre (pour le 1er semestre) et le 15 février (pour le 2nd semestre) auprès du Service Universitaire de Médecine Préventive. Celui-ci rend un avis sur la demande dans lequel il propose les aménagements qui lui apparaissent nécessaires. Cet avis est communiqué à l'autorité administrative (après concertation de l'équipe plurielle) qui décide des aménagements accordés.

Ces aménagements varient selon la nature et l'importance du handicap ou du problème de santé. Les étudiants handicapés suivent les mêmes cursus d'études et se présentent aux mêmes épreuves que l'ensemble des étudiants. Cependant, ils peuvent bénéficier de dispositions particulières, notamment :

- Adaptation du régime des études (par exemple étalement de la durée de la formation ou des épreuves d'examen).
- Dispense d'assiduité aux cours et TD.
- Majoration du temps de composition prévu pour l'épreuve dans la limite d'un tiers-temps supplémentaire.
- Une salle particulière accessible avec possibilité d'utilisation de matériel spécifique.
- Assistance d'un(e) secrétaire d'examen pour les étudiants ne pouvant rédiger seuls leurs épreuves (déficients visuels, difficultés d'écriture...).
- Adaptation, transcription en braille et agrandissement des sujets d'examen pour les déficients visuels.
- Aménagement des épreuves orales et des cours de langues pour les étudiants déficients auditifs.
- Assistance d'un spécialiste d'un mode de communication (LSF ou LPC) pour les déficients auditifs.



DEVE
HANDIVERSITÉ



IMPORTANT

En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves d'examen, pour raisons médicales (justifiée par un certificat médical SUMPPS, d'un CHU ou d'un Médecin agréé), prendre contact au plus vite avec la Scolarité, le Président de Jury et la DEVE /Handiversité.



LES AIDES

AIDES TECHNIQUES

- Équipement spécialisé pour déficients visuels : téléagrandisseur (Bibliothèque Universitaire du Bouguen).
- Boucle magnétique à l'Amphi Guilcher de la Faculté des Lettres Victor Segalen à l'intention des étudiants déficients auditifs.
- Prise en charge des photocopies (attribution de cartes ou d'un code).
- Mise à disposition de clés d'ascenseur et facilités d'accès aux aires de parking de l'Université pour les étudiants à mobilité réduite.
- Réservation de place en Amphi et mise à disposition de mobilier adapté.
- Possibilité de prêt d'ordinateur pour les épreuves d'examen (avec clef USB et imprimante avec, si nécessaire, des logiciels ad hoc : ZoomText, JAWS).

AIDES PÉDAGOGIQUES

- Accès au contenu des cours : prise de notes par des étudiants de la promotion.
- Aménagement des conditions d'examen : secrétariat, aide au démarrage de l'épreuve...
- Mise en ligne de certains supports de cours par les enseignants (plate-forme Moodle ou messagerie électronique).

Pour les déficients visuels :

- Lecture et enregistrement de documents.
- Aide à la recherche d'ouvrages en Bibliothèque.
- Tutorat, assistance pédagogique.
- Transcription en braille* et adaptation des documents de cours et des sujets d'examens (numérisation ou agrandissement).
- Aménagement de certains enseignements (TP Informatique, Physique, Biologie...).

Aide à la communication en faveur des déficients auditifs :

- Si nécessaire, prise de notes assurée par des étudiants de la même promotion, puis validation et photocopie de ces notes.
- Soutien pédagogique dans certaines matières, par des étudiants avancés.
- Assistance d'un spécialiste d'un mode de communication* : Langue des Signes Française (LSF) ou Langage Parlé Complété (LPC).
- Aménagement des épreuves de langues



Pour toute question relative au logement et aux bourses, prendre contact avec le Service Social du CLOUS ou du SUMPPS.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Information sur la législation en matière d'emploi des personnes handicapées.
- Aide dans les démarches (dossier de demande de **RQTH** auprès de la **MDPH**).
- Collaboration avec les organismes d'insertion et de placement (**CAP EMPLOI**) et mise en relation avec les entreprises.
- Collaboration avec l'AGEFIPH et le FIPHFP.
- Mise en ligne de profils sur le site www.handi-up.org
- Aide à la recherche de stages, d'alternance, de job d'appoint ou d'un premier emploi en lien avec Cap' Avenir.
- Partenariat avec des entreprises pour l'accueil de stagiaires : accord-cadre de collaboration avec l'entreprise THALES.



ACCESSIBILITÉ

Une visite personnalisée d'accessibilité des différents sites peut vous être proposée en début d'année universitaire.



BREST

LOCAUX PÉDAGOGIQUES

Les bâtiments et locaux du campus sont accessibles dans leur grande majorité. Un certain nombre d'aménagements sont en cours de réalisation.

RÉSIDENCES UNIVERSITAIRES

Il existe des chambres et des studios aménagés et accessibles : se renseigner auprès du CLOUS. La demande d'attribution doit être introduite suffisamment à l'avance (entre janvier et avril).

Résidence du Bouguen

4 bis, avenue Victor le Gorgeu - Brest
Tél. 02 98 03 28 52

Résidence Kergoat

2 et 4, rue des Archives - Brest
Tél. 02 98 34 62 10

Résidence Lanrédec

15, rue de Lanrédec - Brest
Tél. 02 98 03 28 52

RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

RU Ar Men

2 bis, avenue Victor le Gorgeu - Brest
Tél. 02 98 03 39 21

RU Kergoat

1, rue du Commandant Vibert - Brest
Tél. 02 98 03 22 56

RU Centre Ville (Fac Segalen)

7, avenue Foch - Brest
Tél. 02 98 01 69 15

RU Technopôle Brest-Iroise

260, avenue de Rochon - Plouzané
Tél. 02 98 05 95 95

QUIMPER

Les bâtiments du Pôle Universitaire de Quimper sont récents et dans l'ensemble, conformes aux normes d'accessibilité.

Pôle Universitaire Pierre-Jakez Hélias

18, avenue de la Plage des Gueux
29000 Quimper
Centre de Vie Étudiante
Espace Handiversité
Tél. 02 90 94 48 15

Institut Universitaire de Technologie

2, rue de l'Université
29334 Quimper cedex
Tél. 02 90 94 84 99

RÉSIDENCES ET RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

IUT de Quimper
4, rue de l'Université
BP 1722 - 29107 Quimper cedex
Tél. 02 98 90 61 18

Des chambres adaptées et aménagées sont disponibles.



VIE QUOTIDIENNE

ACTIVITÉS SPORTIVES

Des activités sportives adaptées en partenariat avec Handisport peuvent être proposées : prendre contact avec le SUAPS : Tél. 02 98 01 64 16

ACTIVITÉS CULTURELLES

Vous disposez d'un accès privilégié à la vie culturelle et artistique. Service Culturel de l'UBO : Tél. 02 98 01 63 67

TRANSPORT

S'adresser à la MDPH de votre département si vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge de vos frais de transport : Tél. 02 98 90 50 50

DEVE HANDIVERSITÉ



ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

URAPEDA

(Union Régionale des Associations de
Parents d'Enfants Déficiants Auditifs)

31, boulevard du Portugal
35200 Rennes
Tél. 02 99 51 91 41

IPIDV

(Institut pour l'Insertion
des Déficiants Visuels)

- Brest :
Rue Alfred Sauvy
Z.I. de Kerscao
BP 11 - 29480 Le Relecq Kerhuon
Tél. 02 98 43 41 94

Quimper :

50, rue du Président Sadate
29 000 Quimper
Tél. 02 98 53 53 12
e-mail : ipidv.savs@orange.fr

HANDISUP BRETAGNE

- Antenne de Brest :

40, rue de la République
29200 Brest
Tél : 09 81 89 10 21
Port. 06 98 77 55 64
Site web : www.handisupbretagne.org

HANDISPORT BRETAGNE

31, rue du Commandant Drogou
29200 Brest
Tél. Brest : 02 98 03 41 19
Tél. Quimper : 02 98 98 75 39
site web : www.handisport-finistere.org

APF

(Association des Paralysés de France)

- Brest :

(Délégation Départementale du Finistère)
87, route de Gouesnou
Tél. 02 98 42 07 70

- Quimper :

65, route de Bénodet
Tél. 02 98 90 06 10

ASSOCIATION

VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

- SIÈGE : 181, rue de Tolbiac
75013 Paris
Tél. 01 40 78 91 91

- Délégation territoriale du Finistère
et des Côtes d'Armor :

43, rue de Kerzudal
29200 BREST
Tél. 02 98 45 25 15

AVH

(Association Valentin Haüy)

19, rue Louis Pasteur
29200 BREST
Tél. 02 98 44 65 58

AGEFIPH

(Association pour la Gestion des Fonds
pour l'Insertion Professionnelle
des personnes Handicapées)

Région Bretagne :
4, avenue Charles Tillon
35000 Rennes
Tél. 02 99 54 26 00

CAP- EMPLOI Finistère

Cap Emploi Finistère
7, rue de Kervezennec
ZI de Kergonan
29200 BREST
Tél. 02 98 80 81 00
(Antennes à Morlaix et Quimper)

ADRESSES UTILES

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH 29)

1C, rue Félix Le Dantec
29000 Quimper
Tél. 02 98 90 50 50
Fax : 02 98 90 90 51
e-mail : contact@mdph29.fr

SERVICE UNIVERSITAIRE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ

13, rue de Lanrédec
29200 Brest
Tél. 02 98 01 82 88

FONDATION SANTÉ DES ÉTUDIANTS DE FRANCE (FSEF)

8, rue Émile Deutsch de la Meurthe
BP147 - 75664 Paris cedex 14
Tél. 01 45 89 43 39

RECTORAT de l'Académie de RENNES

96, rue d'Antrain
35044 Rennes cedex
Tél. 02 23 21 77 73

CROUS de Rennes

7, Place Hoche BP 115
35002 Rennes cedex
Tél. 02 99 84 31 62

CLOUS de Brest

Plateau du Bouguen
2, avenue Victor le Gorgeu
29285 Brest
Tél. 02 98 03 38 78

Cap' Avenir (Orientation et Insertion Professionnelle)

20, avenue Victor le Gorgeu
29285 Brest cedex
Tél. 02 98 01 63 17
(Pour rencontrer un Conseiller
d'Orientation, prendre rendez-vous).

Handisport

<http://handisport-bretagne.org>



DEVE HANDIVERSITÉ

TEXTES RÉGLEMENTAIRES DE RÉFÉRENCE

TEXTES GÉNÉRAUX

- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Charte Université - Handicap : 5 septembre 2007/4 mai 2012.
- Guide de l'accueil de l'étudiant handicapé à l'Université : Conférence des Présidents d'Université (CPU).
- Décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- Décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
- Arrêté du 9 janvier 1989 : Nomenclature des déficiences, incapacités et désavantages.

ACCESSIBILITÉ

- Décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.
- Arrêté du 1^{er} août 2006 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP).

EXAMENS ET CONCOURS

- Aménagements des examens ou concours de l'enseignement supérieur : code de l'éducation, articles D613-26 et suivants
- Circulaire n° 2011-220 du 27-12-2011 relative à l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

EMPLOI INSERTION PROFESSIONNELLE

- Circulaire DGEFP n° 2006/06 du 22 février 2006 relative à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, mutilés de guerre et assimilés du secteur privé et du secteur public à caractère industriel et commercial.
- Décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'Insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHP).

PRESTATIONS

- Décret n° 2005-725 du 29 juin 2005 relatif à l'allocation aux adultes handicapés (AAH).
- Décret n° 2005-1591 du 19 décembre 2005 relatif à la prestation de compensation à domicile pour les personnes handicapées (PCH).





DEVE HANDIVERSITÉ

Responsable : M. BOUDARÈNE
handiversite@univ-brest.fr

CONTACT BREST

Tél. 02 98 01 82 99

Faculté des Lettres Victor Segalen (le *mardi*) :

Tél. 02 98 01 70 64

CONTACT QUIMPER

Centre de Vie Étudiante : Tél. 02 90 94 48 15

IUT : Tél. 02 98 90 02 27